Madame/Monsieur *[nom du parrain/marraine]*

Parrain/marraine de Monsieur/Madame *[nom du boursier(e)]*

À *[lieu]*, le *[jour/mois/année]*

**Objet :** parrainage d’un jeune boursier

Année scolaire 2024-25

Bourses d’études Université des Métiers du Nucléaire (UMN)

*Madame/Monsieur*,

Vous souhaitez accompagner un apprenant dans son parcours et dans la construction de son projet professionnel, nous vous remercions pour votre engagement.

Nom de l’entreprise vous offre l’opportunité de marrainer/parrainer un boursier de la filière nucléaire dans le cadre du dispositif de bourses d’études mis en place par l’Université des Métiers du Nucléaire (UMN) (cf. description du dispositif en annexe).

Votre mission se déroulera au cours de l’année scolaire 2024-25 et consistera à développer un lien privilégié avec l’apprenant. Cela constituera pour lui une ressource utile à la maturation de son projet et permettra de le conforter dans son choix à rejoindre la filière nucléaire. Avec l’appui des Ressources Humaines de notre entreprise et du représentant local de l’UMN, cette mission pourra, par exemple, prendre les formes suivantes :

* Mettre en place des contacts réguliers de nature à développer une relation qui facilite l’échange avec votre filleul, son questionnement et l’expression de ses attentes de manière à le rendre acteur de votre relation.
* Proposer des échanges ou rencontres inspirants avec d’autres collègues de notre entreprise ou de la filière nucléaire.
* Accueillir votre filleul dans nos locaux ou sur nos chantiers pour lui donner à découvrir concrètement notre entreprise, nos installations, nos métiers.
* Conseiller et appuyer votre filleul dans ses recherches d’emploi, d’alternance ou de stage, au sein de notre entreprise ou plus largement dans la filière nucléaire.

Votre action contribue à renforcer l’attractivité de nos métiers, des formations qui y mènent, et répond pleinement à notre enjeu de recrutement. Elle permet également de tisser des liens avec le lycée-partenaire, les industriels de la filière sur notre bassin et les acteurs de la formation sur le territoire. Je vous remercie vivement pour votre engagement.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’entreprise *[nom de l’entreprise]*  M./Mme *[nom du responsable du parrain], [sa fonction] et signature* | [*Nom du parrain/marraine*] *et signature* |
| Pour l’université des métiers du nucléaire *[nom du/de la représentant(e) local(e) de l’Université des Métiers du Nucléaire] et signature* | |

*Copie : membres du jury du lycée [nom du lycée] pour l’attribution de bourses UMN*

**ANNEXE**

LE DISPOSITIF DE BOURSES D’ÉTUDES POUR LE NUCLÉAIRE

POUR L’ANNÉE SCOLAIRE **2024-25**

1. **L’objet du dispositif**

Lancé avec le soutien de France Relance dès l’année scolaire 2021-22, le dispositif se poursuit en 2024-25 avec le soutien financier de l’État et des industriels de la filière nucléaire française. Il contribue à l’attractivité de la filière nucléaire dans les formations menant aux métiers en tension.

1. **Les cibles**

Il s’agit des élèves et étudiants en formation scolaire dans des domaines correspondant aux besoins de gréement sur les métiers en tension sur lesquels la filière rencontre des difficultés à recruter. Ces métiers et les formations associées ont été recensés dans [l’étude Match](https://www.gifen.fr/actualites/detail/le-gifen-presente-les-enseignements-du-programme-match-son-outil-de-pilotage-pour-la-filiere-nucleaire-francaise) publiée par le Gifen en avril 2023 et actualisée tous les ans.

1. **Les établissements**

L’UMN met en œuvre une démarche ancrée dans les territoires :

* attribution globale de **300 à 400 bourses** ;
* réparties sur 10 régions entre **une cinquantaine d’établissements d’enseignement** (lycées, IUT, universités, écoles d’ingénieurs) ;

La liste des établissements a été définie en tenant compte des critères suivants :

* Une répartition entre régions,
* Des formations initiales en temps plein (hors alternance),
* L’identification de plusieurs formations enseignées délivrées par l’établissement, de niveau 4 et 5 (voire CAP ou mention complémentaire) principalement, mais aussi quelques formations de niveau 6 et 7, toutes répondant aux métiers en tension de la filière,
* L’existence de relations déjà établies avec des entreprises de la filière, à travers des conventions de partenariat avec différents donneurs d’ordre ou des Campus des Métiers et des Qualifications,
* La proximité géographique avec des industriels du nucléaire de la région.

1. **Les critères de sélection des candidats**

Les critères de sélection des candidats sont des critères d’excellence académique et de motivation pour rejoindre les métiers de la filière nucléaire, complétés de critères en faveur de la mixité et de l’égalité des chances.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CRITÈRES** | **INDICATEURS** | **ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** |
| *MERITE* | > Résultat des notes dans l’enseignement général ou professionnel => moyenne des notes a minima supérieure à la moyenne de la classe pour l’année n-1 et le premier trimestre 2021  > Respect des règles en matière d’assiduité*(inapplicable à l’université)* | Bulletins scolaires année n-1 + 1er trimestre + appréciation des professeurs  Référence Éducation nationale (3 demi-journées maximum par mois) |
| *PROJET PROFESSIONNEL* | Motivation pour rejoindre la filière nucléaire après obtention du diplôme  Qualité de la lettre de motivation et du CV | Lettre de motivation et oral (15 à 20’) devant un jury associant des industriels. |

Les éléments d’appréciation suivants pourront permettre de distinguer des candidatures de même qualité :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CRITÈRES** | **INDICATEURS** | **ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** |
| *MIXITE* | Candidature féminine | - |
| *EGALITE DES CHANCES* | Appartenance du candidat à un Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV)  Ou à une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)  (Inapplicable pour les études supérieures longues 🡪 voir les éléments qui ont pu être partagés dans la lettre ou à l'oral et qui permettraient de départager deux candidats équivalents) | Textes de référence |

La discussion et l’arbitrage seront argumentés et documentés par chaque jury.

1. **Le processus, les rôles et responsabilités**

L’Université des Métiers du Nucléaire initie la prise de contact et communique sur le dispositif auprès des établissements identifiés.

**Chaque établissement communique sur le dispositif** afin de susciter des candidatures dans un calendrier qu’il établit en lien avec l’UMN.

Pour la sélection des candidats :

1. **L’établissement présélectionne** les candidats sur dossier (niveau scolaire de l’année n-1 et lettre de motivation).
2. Des jurys régionaux sont mis en place
3. Un représentant de l’établissement remet les dossiers présélectionnés.
4. Le jury est composé de :
   * Un représentant de l’UMN pour assurer la cohérence d’ensemble du dispositif de bourses
   * Un représentant de l’établissement
   * Un représentant d’un industriel du territoire

Le jury se réunit en une seule fois.

1. Les candidats seront invités à se présenter devant le jury pour faire part de leur motivation et répondre à quelques questions (entretien court, de 15 à 20’).
2. Les jurys régionaux évaluent les candidatures proposées et émettent un avis simple.
3. **Après avis simple rendu par le jury, l’établissement décide de l’attribution des bourses. L’établissement** signe avec chaque boursier lauréat une **convention d’attribution de bourse.**

**La communication externe est préparée de manière conjointe établissement, État/ministères et UMN**. La « remise » des bourses fait l’objet d’un « évènement », avec a minima une remise des bourses par les représentants des jurys locaux.

**Pour le suivi des boursiers,** un parrain/une marraine « entreprise » est missionné(e) par l’UMN pour chaque boursier pendant la durée de versement de la bourse. Une lettre de mission lui sera adressée.

**Les bourses sont attribuées pour une année scolaire entendue comme suit :** le montant annuel de la bourse est de trois mille six cents euros (3 600 €) par boursier (soit quatre cents euros (400 €) par mois pendant neuf (9) mois).

Le versement de la bourse peut être i**nterrompu en cas d’arrêt de la scolarité ou de changement d’orientation par le boursier** en cours d’année ; cette disposition est discutée en amont entre l’établissement et l’UMN afin de partager sur le motif. En cas de manquement grave au respect du règlement intérieur de l’établissement ou de l’entreprise d’accueil lors des PFMP ou des stages, l’assiduité par exemple, l’établissement ou l’entreprise alerte l’UMN pour échanger sur une révision éventuelle de l’attribution de la bourse.

La gestion des bourses est assurée de la manière suivante :

* L’UMN reçoit un versement annuel global de l’État et des industriels financeurs pour l’ensemble du dispositif de bourses, toutes régions et établissements confondus, avant fin 2024.
* L’UMN verse trimestriellement, à terme échu, à chaque établissement le montant correspondant au nombre de bourses attribuées pour l’année scolaire 2024-25.
* L’établissement est chargé du versement, sur une base trimestrielle, à terme échu des bourses aux lauréats.
* L’établissement assure un reporting trimestriel des versements à ses lauréats des bourses.
* En cas de non-distribution, ce montant est restitué à l’UMN à la fin de l’année scolaire considérée.
* L’établissement gère tout contentieux éventuel lié au processus d’attribution d’une bourse d’études nucléaires.